



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale
des territoires**

Service eau-environnement
Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA
Tél. : 04 50 33 77 67
Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de FILLINGES

Objet : restauration de berge de la Menoge au lieu-dit Grand Noix

Pétitionnaire : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2021-1248 du 20 septembre 2021 est prescrite sur le territoire des commune de FILLINGES, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), relative à l'objet susvisé.

Un dossier sera déposé à la Mairie de FILLINGES (*siège de l'enquête*), pendant 28 jours, **du lundi 11 octobre 2021 à 09h00 au lundi 08 novembre 2021 à 12h00 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Le dossier de déclaration d'intérêt général pourra être également consultable sur le site Internet des services de l'État www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Nelly VILDE est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposées en mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de FILLINGES (siège de l'enquête). Le public pourra éventuellement transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur siégera en personne en mairie de FILLINGES les :

Dates permanence	Heures permanence
lundi 11 octobre 2021	09h00-12h00
samedi 16 octobre 2021	09h00-12h00
Lundi 08 novembre 2021	09h00-12h00

Il établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Le commissaire-enquêteur transmettra les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de FILLINGES et publiée sur le site Internet des services de l'État. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
Le chef du service eau-environnement



Damien ASSADET